

## Les casques de sécurité : un équipement essentiel trop souvent sous-estimé

Dans de nombreux sports, protéger sa tête est devenu une évidence. Pourtant, sur les chantiers et dans de nombreux environnements professionnels, le port du casque reste encore perçu comme une contrainte.

### Cette perception est dangereuse !

Chaque année en Suisse, près de **3000 accidents à la tête** sont causés par des chutes ou des chocs d'objets. En France, les statistiques officielles ne détaillent pas précisément le nombre de traumatismes crâniens liés au travail, mais les données globales montrent que les blessures à la tête représentent une part significative des accidents graves. Dans les deux pays, un simple casque pourrait éviter une grande partie de ces blessures.



### Pourquoi le casque de sécurité est indispensable

La tête est l'une des zones les plus vulnérables du corps. Un choc, même léger, peut entraîner des conséquences graves. Le casque de sécurité est conçu pour absorber l'impact, réduire la force du choc et protéger le cuir chevelu, le crâne et parfois même la nuque.

### Les modèles modernes sont loin des casques lourds et inconfortables d'autrefois.

Plusieurs fabricants proposent aujourd'hui des équipements :

- légers et ergonomiques
- bien ventilés
- ajustables en largeur et en hauteur
- stables même lors de mouvements brusques
- disponibles en versions thermorésistantes ou longue durée (jusqu'à 10 ans)

Les **coiffes intérieures** en rubans textiles ou en polystyrène absorbent efficacement les chocs, tandis que les **bandes de transpiration** améliorent le confort au quotidien.

## Quand le casque est-il obligatoire ?

Le port du casque est obligatoire dans toutes les situations où il existe un risque de chute d'objets ou de chocs : chantiers, fouilles, zones avec grues ou engins de chantier, démolition, construction bois ou métallique, carrières et travaux souterrains. Ces exigences ont fait leurs preuves : **les blessures à la tête dans le bâtiment ont nettement diminué depuis leur mise en place.**



## Casque ou casquette protectrice: deux usages différents

Les **casquettes protectrices** sont utiles dans les environnements où l'on risque surtout de se cogner : ateliers, garages, zones de transbordement, espaces confinés. Elles offrent une protection contre les heurts... mais **elles ne remplacent jamais un casque de sécurité** lorsqu'il existe un risque de chute d'objet.

## Durée de vie : un point clé souvent négligé

Les matériaux synthétiques vieillissent sous l'effet :

- des UV
- de la chaleur
- de l'humidité
- des chocs
- du stockage inadapté
- Avec le temps, ils se fragilisent, se fissurent et deviennent cassants.



## Bonnes pratiques recommandées

- Stocker les casques dans un endroit sec, frais et à l'abri de la lumière
- Noter la date de remise au collaborateur
- Remplacer le casque **3 ans après sa remise**, même s'il semble encore en bon état
- Choisir des modèles adaptés à l'environnement (5 à 10 ans de durée de vie selon le matériau)

Le casque reste l'un des équipements les plus économiques : un faible investissement pour une protection essentielle.

## Conclusion : un geste simple qui sauve des vies

Le casque de sécurité n'est pas un accessoire. C'est un élément central de la prévention, un outil qui protège, rassure et contribue à une culture de sécurité durable. Avec les technologies actuelles, il n'y a plus aucune raison de s'en passer.

## 👉 Envie d'aller plus loin ?

Si tu veux renforcer la culture sécurité dans ton entreprise ou améliorer tes pratiques SST, je partage régulièrement des conseils, retours terrain et outils concrets.

Rejoins moi sur « [mon-entreprise-engagee.ch](http://mon-entreprise-engagee.ch) » ou contacte-moi pour un échange autour de tes enjeux.